

/// CÔTES à CÔTES

06 • 2016

RAPPORT D'ACTIVITÉ INTERBEV 2015

P

R

é

S

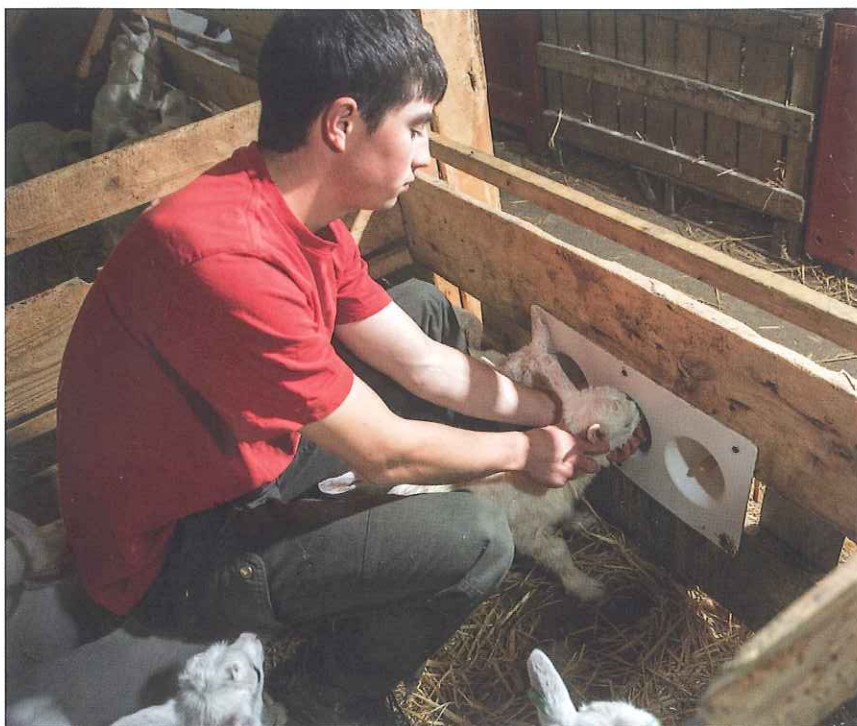
E

N

C

%
↑
E
+ -

2015



INTERBEV Caprins se dote de moyens financiers

Après la validation formelle de l'accord interprofessionnel sur les cotisations au profit d'INTERBEV, la section Caprins est en mesure de lancer les actions élaborées en 2014. Deux objectifs à court terme : une campagne de promotion de la viande de chevreau et un état des lieux de la filière.

L'année 2015 a permis de concrétiser le travail engagé en 2014 : les accords interprofessionnels sur la cotisation au profit d'INTERBEV et d'ATM Ruminants ont été adoptés le 21 janvier et étendus par l'arrêté du 21 avril. Le secteur continue ainsi à bénéficier du système de financement mutualisé de l'équarrissage en ferme. La section INTERBEV Caprins, quant à elle, peut mettre en œuvre les actions pensées en 2014, avec un budget de près de 165 000 € sur une année pleine.

Identifier les leviers de valorisation

La section s'est concentrée sur deux axes de travail : la promotion de la viande de chevreau, avec une première campagne en avril/mai 2016, et un état des lieux de la filière. Concernant ce second thème, INTERBEV Caprins a engagé un partenariat avec l'Institut de l'Élevage afin de mieux appréhender le



potentiel de production, l'organisation de la mise en marché et de l'abattage. Cette initiative permettra de caractériser les flux d'animaux (jeunes et de réformes) entre l'abattage et l'équarrissage. À terme, elle identifiera également les leviers de valorisation du cheptel et de réduction des coûts d'équarrissage. ///



Mieux appréhender le potentiel de production de la filière : un préalable.

LA FILIÈRE CAPRINE REJOINT LA DÉMARCHE VIANDES DE FRANCE

Dès janvier 2015, les professionnels du secteur caprin ont saisi l'intérêt de se joindre à la démarche *Viandes de France*. En avril, INTERBEV Caprins a officiellement créé les identifiants *Viande de Chevreau Française* (VCUF) et *Viande de Chèvre Française* (VCEF), garantissant aux consommateurs l'origine des viandes et abats de caprins, nés, élevés, abattus et transformés en France. Ces deux nouvelles signatures reposent sur un engagement volontaire des opérateurs de la filière caprine et leur utilisation implique avant tout le respect des procédures de traçabilité. Peu d'entreprises se sont impliquées dans la démarche pour le secteur chèvre, les consommateurs cherchant un produit à bas prix plutôt qu'un critère d'origine. En revanche, l'approche *Viande de Chevreau Française* a été un franc succès puisque l'essentiel des abatteurs s'est engagé.



Agir ensemble

Malgré des négociations parfois compliquées pour ratifier les accords sur les cotisations, les professionnels et la majorité des Organisations Nationales se sont engagés dans les travaux de la section. Cette implication démontre une réelle volonté d'avancer, dans l'intérêt de chacun. L'intégration de l'espèce caprine dans les actions de communication transversales d'INTERBEV est une caisse de résonance formidable pour les petites filières. La section INTERBEV Caprins gagne également en légitimité aux yeux de ses acteurs professionnels, des autres sections et des personnes extérieures.

La filière ne pourra cependant progresser que si elle poursuit son travail de fond de la même façon. Le partage de connaissances doit donc rester le socle de toutes les démarches interprofessionnelles – c'est la condition sine qua non à la réussite des travaux engagés depuis l'an dernier. ///

Un état d'esprit constructif pour une filière qui apprend à se connaître